

1224

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché à bons de commande pour la mise à disposition de personnes ressources de proximité

P.J. : 1 projet de délibération

La ville de Nouméa met en œuvre des programmes et des dispositifs d'animation pour la population. A ce titre, la Ville a recours à des personnes ressources de proximité pour la mise en place de ses animations dans les domaines sportif, culturel, socio-éducatif et de la jeunesse. Ces actions sont organisées principalement par les trois directions du pôle de la vie locale : la direction de la politique de la ville (DPV), la direction de la vie citoyenne éducative et sportive (DVCES) et la direction de la culture, du patrimoine et du rayonnement (DCPR).

Ces personnes ressources participent à la mise en place d'actions municipales régulières ou ponctuelles en accomplissant, en collaboration et sous la responsabilité d'agents municipaux, l'une des missions suivantes :

- participation à l'encadrement de l'évènement,
- interventions diverses lors des manifestations pour la préparation, l'organisation et le suivi des animations.

Le marché à bons de commande actuel arrivant à son terme en mars 2023, il convient de conclure un nouveau contrat pour une durée d'un an reconductible deux fois, soit une durée maximale de trois années. Le montant du marché est estimé à 25 300 000 francs CFP par an, soit un coût total prévisionnel de 75 900 000 francs CFP sur trois ans.

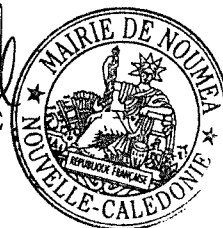
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire ou son représentant à signer un marché à bons de commande pour la mise à disposition de personnes ressources de proximité avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la commission d'appel d'offres.

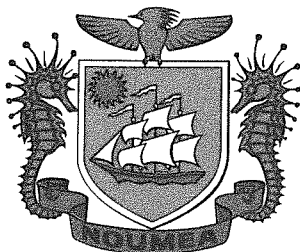
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 2 décembre 2022

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

1324

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 22 décembre à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
16.12.2022

DATE D'AFFICHAGE
16.12.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	M.	Michel DESMEUZES
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Christine BELLET
M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
M.	Warren NAXUE	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
Mme	Pascale SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Michel FONGUE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Janine BAJON	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Eric MELTESALE
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Christine LE SAINT
M.	Bruno CAPY	Mme	Davina FAUA
Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
M.	Marc LE LEIZOUR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlotte THAIAWE
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Laurène CASSAGNE
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	:	37	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	:	49	Mme	Cindy PRALONG	M.	Daniel HINSCHBERGER
(12 procurations)			M.	Philippe BLAISE	M.	Joseph BOANEMOA
			M.	Luc BRUN	Mme	Laurie HUMUNI
			M.	Christophe DELESSERT	Mme	Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

autorisant la signature d'un marché à bons de commande pour la mise à disposition de personnes ressources de proximité

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 22 DEC. 2022

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/188 du 2 décembre 2022,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 7 décembre 2022,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est autorisé à signer un marché à bons de commande relatif à la mise à disposition de personnes ressources de proximité avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la commission d'appel d'offres. Le marché est conclu pour une durée d'un an, reconductible deux fois.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la mise à disposition de personnes ressources de proximité qui participent à des actions municipales dans les domaines sportif, culturel, socio-éducatif et de la jeunesse.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à vingt-cinq millions trois cent mille (25 300 000) francs CFP TTC par an, soit soixante-quinze millions neuf cent mille (75 900 000) francs CFP TTC pour la durée maximale du marché.

La dépense est imputable au budget de la Ville, chapitre 11.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 DEC. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

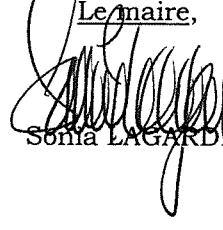
NOUMEA, LE 26 DEC. 2022

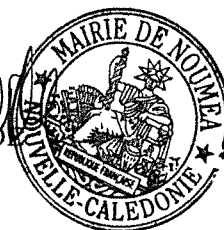
Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le maire,


Sonia LAGARD



DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.P.V.	- 1
D.V.C.E.S.	- 1
D.C.P.R.	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

27 DEC. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNES RESSOURCES DE PROXIMITE

Date de transmission de l'acte : 26/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 26/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-1324 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20221222-2022-1324-DE

Date de décision : 22/12/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.2. Marchés publics de service et de fourniture
- 1.1.2.3. ~~Marchés publics de service et de fourniture d'un montant égal ou supérieur à 50 millions de F.CFP~~